

## **Extrait des délibérations**

au Conseil départemental

**N°** CD-2025-2-3-1

**Séance du** vendredi 14 mars 2025

### **BUDGET PRIMITIF 2025 - SANTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BOHN Patricia donne procuration à MATT Nicolas  
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine  
MUNCK Marc donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc  
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

#### **ABSENT :**

LORENTZ Michel

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 3<sup>ème</sup> Commission santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du 24 février 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'inscrire, au titre du budget primitif 2025, pour les politiques de la santé et à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, un budget de 536 700 344 € en dépenses et de 155 215 875 € en recette qui se ventile ainsi (Cf. Annexe 1 à la présente délibération) :

#### ❖ **Pour la politique de l'Autonomie (cf. Annexes 1 et 2)**

- en dépenses :
  - En fonctionnement : un crédit de paiement de 528 144 806 € et un total d'autorisation d'engagement de -167 362,23 €
  - En investissement : un crédit de paiement de 5 625 538 € et un total d'autorisation de programme de -3 868 257,59 €
- En recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 152 380 027 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 615 772,79 €

#### **Qui se décompose comme de la manière suivante :**

##### **CdR Autonomie :**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 432 974 670 € et un total d'autorisation d'engagement de -167 362,23 €
  - en investissement : un crédit de paiement de 5 625 538 € et un total d'autorisation de programme de -3 868 257,59 €
- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 151 880 027 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 615 772,79 €

##### **CdR GIP MDPH**

- En dépenses de fonctionnement : un crédit de paiement de 95 170 136 €
- En recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 500 000 €

❖ **Pour la politique de la Santé (cf. Annexe 1 et 3)**

- en dépenses :
  - En fonctionnement : un crédit de paiement de 2 130 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 105 000 € (le cas échéant)
  - En investissement : un crédit de paiement de 800 000 € et un total d'autorisation de programme de 1 380 €
- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 2 835 848 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur et Mme QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote